

# SAISON 2025

## NAGE AVEC PALMES

**RÈGLES DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE**  
Règles validées par le Comité Directeur National en date du 12/10/2024

### CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIOR PISCINE

**Chios (Grèce)**  
**Du 17 au 24 Juin 2025**

***« Pouvoir sélectionner les meilleurs  
français à un moment précis de la saison  
pour atteindre nos objectifs »***

## A - OBJECTIFS

### A1 – Les objectifs de l’olympiade 2025 / 2028 de l’équipe de France « Junior » :

#### 1. Construire et densifier la « Relève » 2025 / 2028

##### Ce qui implique :

- ✓ Positionner le bon niveau d’exigence au plan sportif
- ✓ Progresser individuellement via la dynamique collective (stratégie relai)
- ✓ Construire l’esprit d’équipe

### A2 – Les objectifs de la saison 2025 :

1. Gagner minimum 3 médailles dont au moins 1 en relai
2. Se classer dans le « top 5 » au rang des finales

## B – MODALITÉS DE SÉLECTION

**B1 – Seuls les sportifs à jour de leur licence FFESSM, de leur passport valide au moins 6 mois après la date du championnat de référence visé, de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, de leur suivi médical réglementaire et qui ont renseigné exhaustivement leur fiche sur PSQS pour les sportifs listés ou d’un certificat médical signé d’un médecin du sport pour les sportifs non listés et en capacité de concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur, pourront prétendre être sélectionnés.**

**B2 – La fourchette d’âge pour participer aux compétitions officielles CMAS Junior est de 14/17 ans révolus.**

### COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

**B3 – La sélection sera établie à partir des performances individuelles réalisées lors :**

- ✓ Des compétitions sélectives pour le championnat de France Elite Piscine (coupe de France des clubs et meetings nationaux)
- ✓ De la manche de coupe du Monde d’Aix en Provence

**B4 – Seuls les sportifs qui auront participé au championnat de France Elite Piscine de la saison en cours pourront prétendre être proposés à la sélection en équipe de France.**

## C – PROPOSITION A LA SELECTION A TITRE INDIVIDUEL

**C1 – Un sportif qui aura réalisé les performances suivantes lors des compétitions sélectives (B3), dans une même épreuve individuelle, sera proposé à la sélection (conditions cumulatives) :**

- ✓ Avoir réalisé au moins 1 Temps Junior Piscine (TJP)
- ✓ Se classer dans les 2 premiers du classement numérique de l’épreuve, catégories cadet et junior confondues
- ✓ Répondre aux objectifs précisés au chapitre A

**C2 – Un sportif de catégorie cadet (14-15 ans) ou junior 1 (16 ans) pourra être proposé à la sélection si les conditions suivantes sont réunies (conditions cumulatives) :**

- ✓ Se classer dans les 2 premiers au classement numérique d’une épreuve individuelle, catégories cadet et junior confondues, dans laquelle un quota est disponible suite à l’application de l’article C1
- ✓ Avoir réalisé le Temps Espoir Piscine (TEP) de l’épreuve
- ✓ Répondre aux objectifs précisés au chapitre A

**C3 – Les Temps Junior Piscine (TJP) et les Temps Espoir Piscine (TEP) sont précisés chapitre H.**

## D – PROPOSITION A LA SÉLECTION AU TITRE D'UN RELAI

**D1** – Un relai France Junior sera sélectionné à la discrétion du DTN si les meilleurs nageurs de la distance du relai considéré, identifiés sur la base du classement numérique national mis à jour à l'issue du championnat de France Elite Piscine 2025, répondent aux objectifs précisés au chapitre A.

## E – DEPARTAGE

**E1** – En cas d'égalité pour la seconde place d'une épreuve individuelle ou d'un relai mixte et pour la 4<sup>ème</sup> place d'un relai par catégories de sexe, le sportif ayant réalisé le plus grand nombre de TJP ou de TEP lors des compétitions sélectives, prioritairement dans une épreuve individuelle correspondant à une épreuve de relai, sera proposé à la sélection.

**E2** – En cas d'égalité persistante, le sportif ayant réalisé les meilleures performances et la plus forte progression au cours de la saison, dans l'épreuve considérée, sera proposé à la sélection.

## F - LISTE NOMINATIVE ET DEFINITIVE DES SÉLECTIONNÉS

**F1** – Le comité de sélection se réunit à l'issue des compétitions sélectives.  
Le comité de sélection est composé :

### *Avec voix décisionnelle*

- ✓ Du DTN
- ✓ Du CTN en charge de l'animation nationale et du haut niveau
- ✓ De l'entraîneur principal du collectif ou à défaut d'un entraîneur fédéral national de la discipline, non juge et partie, identifié par le DTN
- ✓ Du Président de la commission nationale concernée ou son représentant
- ✓ De l' élu chargé de l'animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National

### *Avec voix consultative*

- ✓ Du médecin des équipes de France
- ✓ Des entraîneurs nationaux en charge d'un Pôle France NAP

### Le comité de sélection travaille à partir de :

- ✓ La liste nominative des sportifs proposés à la sélection établie par la DTN à l'issue des compétitions sélectives dans la stricte application des présentes règles ;
- ✓ La traduction opérationnelle du PPF à savoir la stratégie d'engagement mise en place, épreuve par épreuve, pour atteindre les objectifs fixés au chapitre A.

**F2** - Dans le cas où un membre du comité de sélection serait en position de juge et partie, ce dernier n'aura pas capacité de prendre part aux débats.

**F3** - Pour garantir la bonne cohésion du groupe et le meilleur niveau de performance, en individuel comme en relais, le profil de chaque sportif, son comportement, ses résultats de la saison en cours et aux derniers championnats internationaux et sa capacité de progresser seront pris en compte. Ainsi, des sportifs ayant satisfait les critères de sélection peuvent, sur décision du DTN, ne pas être sélectionnés.

**F4** – La sélection d'un sportif est confirmée à la condition que celui-ci s'engage à nager dans les relais au sein desquels il a une plus-value pour atteindre les objectifs précisés au chapitre A. A défaut, ce dernier verra sa sélection invalidée par le DTN.

**F5** - La liste définitive des sélectionnés en Équipe de France est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraît dans les 72h suivant la réunion du comité de sélection.

**F6** – La sélection d’un sportif pourra être remise en question à l’issue de chaque action de la préparation terminale de l’équipe de France si son comportement, son engagement et son niveau de performance ne sont pas conformes aux objectifs fixés au chapitre A du présent règlement et au respect de la convention d’équipe de France ou de haut niveau.

### G - ENGAGEMENTS

**G1** – Les sportifs sont engagés dans les épreuves pour lesquelles ils ont satisfait les conditions de sélection.

**G2** - En fonction des choix stratégiques qui s’imposeront lors de la compétition, épreuve par épreuve, d’autres engagements pourront être envisagés pour chaque sportif. Les engagements définitifs seront validés par le DTN sur proposition de l’entraîneur principal de l’Équipe de France concernée après avis du (des) entraîneur(s) adjoint(s) et, le cas échéant, de l’entraîneur de la structure ou du club dans lequel le sportif s’entraîne au quotidien.

**G3** – Un sportif sélectionné uniquement au titre d’un relai sera engagé dans au moins une épreuve individuelle dans l’objectif de préparer l’épreuve de relai pour laquelle il a été sélectionné.

**G4** - En fonction des stratégies d’engagement qui seront mises en place, un relai pourra être recomposé et/ou complété à la discrétion du DTN par des sportifs sélectionnés à titre individuel.

### H – TEMPS SÉLECTION PISCINE JUNIORS

**Bassin de 50 mètres – Chronométrage électronique**

FILLES	TEP (Espoir 2)	TJP (Junior)
<b>MONOPALME SURFACE</b>		
50 SF	19.49	19.19
100 SF	43.19	42.49
200 SF	1.37.49	1.35.99
400 SF	3.33.99	3.31.79
800 SF	7.26.99	7.19.99
1500 SF	14.19.99	14.08.99
<b>MONOPALME IMMERSION</b>		
50 AP	17.89	17.59
100 IM	41.59	40.39
200 IM	1.33.49	1.29.99
400 IM	3.26.19	3.20.79
<b>BIPALMES SURFACE</b>		
50 BI	23.59	23.29
100 BI	51.39	50.59
200 BI	1.52.79	1.51.59
400 BI	4.03.99	4.00.29

GARCONS	TEP (Espoir 2)	TJP (Junior)
<b>MONOPALME SURFACE</b>		
50 SF	17.89	17.39
100 SF	39.99	38.89
200 SF	1.30.89	1.28.19
400 SF	3.18.79	3.14.79
800 SF	7.01.99	6.54.99
1500 SF	13.31.99	13.18.99
<b>MONOPALME IMMERSION</b>		
50 AP	16.19	15.69
100 IM	38.49	36.89
200 IM	1.26.49	1.23.99
400 IM	3.10.19	03.04.49
<b>BIPALMES SURFACE</b>		
50 BI	21.69	20.89
100 BI	46.79	45.99
200 BI	1.45.99	1.42.49
400 BI	3.46.89	3.42.79